

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas de problème foncier sur la forêt, les limites sont claires et bien repérées.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Ordonnance Royale du 03/02/1833 – Délimitation générale des bois appartenant à la commune	21/04/1846	Site de l'agence à Auxerre (89)

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt fait partie intégrante du patrimoine de la collectivité propriétaire depuis le 28/08/1829. Avant cette date la forêt appartenait à l'Etat depuis 1721.

- **Parcellaire forestier**

La nouvelle parcelle 1, pour des raisons de logique de gestion, comprend l'ancienne parcelle 1 et les parties des autres parcelles situées côté Nord-Est de la Route Nationale 151.

- **Concessions**

Il n'y a pas de concession

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse		80,19	137,63		217,82 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		217,82			217,82 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		217,82			217,82 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	217,82				217,82 ha

La forêt communale de Coulanges/Yonne est caractérisée par un accroissement moyen de 3,8 m³/ha/an, ce qui lui confère un enjeu moyen de production ligneuse. Néanmoins, la surface à enjeu faible présente une production biologique de 2,5 m³/ha/an, Les surfaces à enjeu moyen représentent des variations allant de 4 m³/ha /an à 5,5 m³/ha/an.

Le niveau d'enjeu de la fonction écologique est ordinaire avec une ZNIEFF de type 2 (pas de zone NATURA 2000).

Le niveau d'enjeu de la fonction sociale est locale (promeneurs, chasseurs et cueilleurs de champignons). Cependant, on peut noter la présence d'un périmètre éloigné de captage sur la parcelle 1 nommé « Forage de la queue de FRETTOY ».